



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2018 AMENDANT
LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 105-2008, 159-2013, 176-2014, 186-2016 ET
201-2017 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉGIONAL
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES**

AVIS public est par la présente donné par le soussigné Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont adopté à la majorité des voix du maire et des conseillers le règlement municipal suivant à savoir :

- ◆ Règlement numéro 205-2018 amendant les règlements numéros 105-2008, 159-2013, 176-2014, 186-2016 et 201-2017 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Fait, donné et signé à Batiscan, ce sixième jour du mois de mars deux mille dix-huit (5 mars 2018).

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier